

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

PERIODE 1^{er} trimestre 2017/2018

Bulletin à remettre exclusivement à l'école à Mme Antoinette CLAUSSON jusqu'au Lundi 11 septembre inclus, dernier délai.

J'inscris mon enfant **NOM** **Prénom**..... **Classe**.....

aux Nouvelles Activités Périscolaires les lundi et/ou mardi et/ou jeudi de 16h 15 à 17h30 pour la période considérée après avoir lu et accepté le règlement intérieur déjà en ma possession :

J'accepte tous les termes dudit règlement et j'ai bien noté que :

- l'inscription de mon enfant vaut pour tout le trimestre : je ne peux pas changer d'activité pendant la période
- l'inscription de mon enfant ne pourra avoir lieu en cours de période
- toute absence aux activités doit être communiquée et justifiée auprès de Mme Antoinette CLAUSSON.
- cette inscription devra être renouvelée à chaque trimestre

La participation aux activités N'EST PAS OBLIGATOIRE
Il est possible de ne choisir QU'UN SEUL JOUR
La Municipalité maintient la GRATUITE des activités en 2017/2018

TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRE 2017/2018

CLASSES	TRIMESTRE 1			TRIMESTRE 2			TRIMESTRE 3		
	LUNDI	MARDI	JEUDI	LUNDI	MARDI	JEUDI	LUNDI	MARDI	JEUDI
PS/MS	Contes ou anglais			Contes ou anglais			Contes ou anglais		
GS/CP	Arts plastiques	Pétanque	Pâtisserie			Médiathèque		Couture Tricot	Aide aux devoirs
CE1/CE2		Couture Tricot	Médiathèque	Arts plastiques	Pétanque	Aide aux devoirs	Arts Plastiques		Pâtisserie
CM1/CM2			Aide aux devoirs		Couture Tricot	Pâtisserie	Football	Pétanque	Médiathèque

CAPACITE MAXIMALE DES GROUPES :

Contes ou anglais 14 ; Pétanque 12 ; Aide aux devoirs 8 ; Pâtisserie 14 ; Arts plastiques 12 ; Couture Tricot 8 ; Médiathèque 8 (mimer et dire) et 8 (Folklore et danses) ; Football 18 ;

Un groupe est fermé lorsque le nombre maximum d'enfants est atteint.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de normes d'encadrement, le nombre d'enfants par groupe est limité. Un trop faible nombre d'enfants inscrits dans une activité entrainera la fermeture de cette activité.

En l'absence d'un intervenant, les enfants préalablement inscrits aux activités, iront en garderie gratuite.

Le règlement intérieur est mis à disposition à l'accueil Mairie et consultable sur le site internet de la Mairie à cette adresse <http://www.mairie-lezignan-la-cebe.fr>

Date :

Signature des Parents : Mère :

Père :